

**II. PAPERS FROM THE PSELLOS ROUND TABLE,
PRESENTED AT THE XXIIIrd INTERNATIONAL CONGRESS
OF BYZANTINE STUDIES IN BELGRADE (2016)**

**MICHEL PSELLOS, ADMINISTRATEUR PUBLIC
ET GESTIONNAIRE DE SES BIENS**

JEAN-CLAUDE CHEYNET¹

ABSTRACT. Michel Psellos, Public Administrator and Manager of His Own Fortune. Michael Psellos had a brilliant career as a bureaucrat and advisor for numerous emperors. Thanks to the positions he occupied, he established a network. His activities increased considerably, but it seems that he was not satisfied with the administration of his personal fortune and that he did not leave a considerable inheritance. He lost a considerable sum because of a court case and because of a theft due to his negligence. His fortune consisted mainly of lifetime possessions and depended on imperial fortune which he did not retain until the end of his life. This weakness explains why he did not manage to establish an enduring fortune and why his successors were impoverished.

Keywords: property, administration, patronage.

Michel Psellos, le grand intellectuel du XI^e siècle, fut aussi un homme d'action. Il accomplit une magnifique carrière politique, certes en connaissant des moments de disgrâce. Les activités de Psellos peuvent être considérées sous deux points de vue : le serviteur de l'Etat et le gestionnaire de ses propres biens. Sur le premier point, je serai beaucoup plus bref, l'ayant par ailleurs traité récemment². Pour en juger, nous ne disposons que de textes provenant de la main de Psellos et chacun sait que ce dernier avait une tendance marquée à l'autosatisfaction.

¹ *Professeur émérite, Département d'Histoire, Sorbonne Université, France.*
Email: jean-claude.cheynet@wanadoo.fr.

² J.-Cl. Cheynet, *L'administration provinciale dans la correspondance de Michel Psellos*, dans *Byzantium in the Eleventh Century*, éd. M. Lauxtermann et M. Whittow (Society for the Promotion of Byzantine Studies 19, Oxford 2017), 45-59.

Le serviteur de l'Etat

Psellos commença sa carrière publique comme *grammatikos* de l'empereur Constantin Monomaque. Ses qualités le firent remarquer et progresser au sein de l'administration, au gré de l'appréciation des empereurs à son égard. Un moine nommé Phérébios avait, dans une lettre, critiqué Psellos, qui avait lui-même à ce moment embrassé la carrière monastique, estimant qu'il pourrait prendre la place de ce dernier. Il lui fut opposé avec ironie et un peu d'arrogance les qualités nécessaires à cet emploi de conseiller du prince, dont Phérébos était dépourvu : il fallait travailler durement, avoir une connaissance quasi divine des hommes et des affaires de ce monde, deviner l'avenir et savoir rédiger...³ Lorsque l'impératrice Théodora parvint au pouvoir, Léon Paraspondylos, son principal ministre, offrit à Psellos un poste que l'intéressé jugea médiocre et indigne de lui. Psellos tenta de faire intervenir auprès de Léon un juge, le magistrat Psèphas, pour obtenir meilleur traitement⁴. Il avait été très tôt initié au métier de fonctionnaire thématique, en entrant dans la suite d'un juge, un Kataphlôros lui-même issu d'une illustre famille de dignitaires civils. Psellos fut juge du thème des Bucellaires, qui n'était pas le plus prestigieux de l'Empire, mais n'était pas trop éloigné de la capitale. On ignore à quel moment de sa vie se situe cet épisode et plusieurs hypothèses sont possibles⁵. Il fut sans doute aussi juge des Thracésiens, poste plus glorieux, si la Philadelphie, qualifiée de simple *chôrion*, est bien celle de ce thème⁶. De ses activités de juge, Psellos retient que Môrocharzanès, l'un de ses successeurs comme juge des Bucellaires, ne put dénoncer un jugement qu'il avait lui-même rendu après enquête, soulignant que Môrocharzanès n'avait pas sa compétence. Il se montre également très sensible à l'excellent accueil que lui aurait fait la population de Philadelphie, lorsqu'il était revenu dans ce thème après y avoir un temps exercé la fonction de juge. Certains habitants se souvenaient de lui et l'entourèrent en l'embrassant, avant de lui présenter une demande d'intercession pour un allègement fiscal.

Rien ou presque dans l'œuvre de Psellos, notamment dans ses lettres, ne nous informe ni sur son activité de juge ni sur ses décisions. Ce qui ressort de sa correspondance avec d'autres juges, c'est la bonne connaissance de la fiscalité qu'avait Psellos. Cependant, il fait plus souvent appel à l'amitié du juge qu'à des arguments juridiques pour faire aboutir ses demandes. En fait, Psellos exerça peu de temps en province. La majeure partie de sa vie, à l'exception de

³ Psell. ep. 275, 665-671 Papaioannou; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 392.

⁴ Psell. ep. 284, 689-692 Papaioannou; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 400-401.

⁵ Voir la note 2.

⁶ Psell. ep. 306, 716-718 Papaioannou; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 349-350.

son retrait temporaire dans le monastère bithynien de la Belle-Source, il vécut à la cour de Constantinople, où il se transforma en « lobbyiste », principalement sous Constantin Doukas dont il fut un conseiller apprécié, à un moment où ses anciens élèves occupaient des postes importants dans l'administration civile. En cette qualité, il rédigeait des documents à présenter à un juge pour que celui-ci dispose d'arguments en faveur du protégé de Psellos⁷. C'est la facette du personnage que nous connaissons le mieux, car la majeure partie de ses lettres concerne ses interventions en faveur de ses amis auprès de juges qu'il connaît, et en faveur des fonctionnaires envoyés en province qui, craignant les calomnies de cour, redoutaient de perdre la faveur impériale, source d'avancement et de richesses. Psellos agit comme une véritable agence de placement pour ses anciens élèves, qui n'étaient pas tous issus de la très haute aristocratie, et aussi pour des parents sur lesquels il ne donne guère d'information.

Dans ce type d'activité, le rôle du porteur des lettres doit être souligné. Il se confond souvent avec le bénéficiaire d'une recommandation de Psellos. Lorsqu'un de ses protégés se rendait dans un poste provincial, il emmenait avec lui des instructions pour son employeur, le plus souvent le juge du thème. Psellos montre de la compassion, intercédant auprès du juge de Macédoine Chasanès, pour qu'un notaire, Michel, dont l'épouse était extrêmement malade, puisse quitter son poste, contrairement au règlement, pour les quelques jours qui lui permettraient soit de consoler l'épouse, soit d'assister à ses funérailles⁸. Nombre de ceux qui sollicitent son aide sont des hommes d'Eglise, le métropolitain de Cyzique⁹, celui de Sozôpolis¹⁰, de Panion¹¹... Est-ce que Psellos avait éduqué aussi une partie du futur haut clergé qui se recrutait dans le même milieu que celui des administrateurs civils et, dans ce cas, on comprendrait bien l'inquiétude du patriarche Michel Cérulaire à propos des idées philosophiques que répandait Psellos ?

⁷ Psell. ep. 361, 765 Papaioannou : une lettre pour l'évêque de Noumérika ; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 320.

⁸ Psell. ep. 278, 673-674 et n° 178, 472-473 Papaioannou, à propos d'une intervention de même type en faveur d'un notaire et sa mère ; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 328-329 et 357-358.

⁹ Psell. ep. 265, 643 Papaioannou, Psellos intercède en sa faveur auprès du juge de l'Egée pour qu'il aide à la restauration de l'église métropolitaine ébranlée par le terrible séisme de 1063 ; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 348.

¹⁰ Psell. ep. 298, 707-709 Papaioannou. Psellos demande à un juge des Anatoliques d'accueillir l'évêque dans son cercle d'amis, c'est-à-dire de protégés, et de traiter ses affaires en toute justice ; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 329-330.

¹¹ Psell. ep. 337, 744-745 Papaioannou. Il s'agit à nouveau d'introduire un évêque parmi les familiers du juge de thème, dans ce cas, celui des Thracésiens ; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 329-330.

Ces interventions comportaient des avantages matériels, car les solliciteurs accompagnaient souvent leur demande de cadeaux parfois non négligeables¹². Toutefois Psellos devait lui-même entretenir par l'envoi de dons l'amitié qui le liait à des personnages très influents comme le César Jean Doukas. Mais globalement la balance penchait sûrement en faveur de Psellos, d'autant qu'il omet de mentionner les épices que lui valurent ses activités de juge et de rédacteur de documents officiels.

Psellos fut aussi appelé à rédiger des chrysobulles diplomatiques qui exigeaient, outre la connaissance du protocole, le sens de la mesure et de la précision à propos des clauses concrètes. Nous n'avons pas conservé les chrysobulles que Psellos écrivit pour le calife fatimide pour le compte de Constantin Monomaque, mais, avec sa modestie habituelle, le rédacteur se targue, dans la *Chronographie*, d'avoir corrigé les formules trop humbles que l'empereur adressait au calife. En revanche, nous pouvons encore apprécier le talent de Psellos lorsqu'il rédigea le chrysobulle en faveur de Robert Guiscard, au nom de Michel VII Doukas¹³.

Les sources de richesse de Psellos¹⁴

La gestion par Psellos de ses biens personnels ne fut pas toujours, semble-t-il, une réussite. Il n'a pas hérité d'une fortune familiale substantielle et même s'il a fait un beau mariage avec une épouse de souche impériale¹⁵, qui a pu lui apporter une dot, sa richesse lui fut principalement octroyée par les empereurs dont il fut l'ami, situation qui n'avait rien d'original. Encore fallait-

¹² Sur le rôle des cadeaux, voir en dernier lieu, F. Bernard, Exchanging Logoi for Aloga: Cultural Capital and Material Capital in a Letter of Michael Psellos, *Byzantine and Modern Greek Studies* 35.2 (2011) : 134-148 ; Idem, Greet me with words. Gifts and intellectual friendships in eleventh-century Byzantium, in *Geschenke erhalten die Freundschaft. Gabentausch und Netzwerkpflege im europäischen Mittelalter: Akten des internationalen Kolloquiums Münster, 19.-20. November 2009*, M. Grünbart (éd.) (Byzantinistische Studien und Texte 1, Munster 2011), 1-11.

¹³ H. Bibicou, Une page de l'histoire diplomatique de Byzance au XI^e siècle : Michel VII Doukas, Robert Guiscard et la pension des dignitaires, *Byzantion* 29/30 (1959-1960) : 43-75.

¹⁴ La formation du patrimoine des juges, dont celui de Psellos, a été décrite par G. Weiss, *Oströmische Beamte im Spiegel der Schriften des Michael Psellos* (Miscellanea Byzantina Monacensia, Munich 1973), 126-154.

¹⁵ Psellos est fort discret sur son épouse. Il n'y fait allusion que comme la mère de sa fille Styliane qui avait dans son ascendance des gouttes de sang impérial. Compte tenu du prénom de la fille, l'hypothèse la plus vraisemblable serait de voir en elle une descendante de Stylianos Zaoutzès, père de l'une des épouses de Léon VI (*Michel Psellos, portraits de familles*. Textes traduits et commentés par J.-Cl. Riedinger et C. Jouanno, avec le concours de V. Déroche (Monographies 48, Paris 2015, 227) ; Anthony Kaldellis (trad.), *Mothers and Sons, Fathers and Daughters. The Byzantine Family of Michael Psellos*. With contributions by David Jenkins and Stratis Papaioannou, (Notre-Dame Indiana 2006).

il bien jouer sa partie lors des troubles qui affectèrent la vie politique byzantine après le règne de Monomaque. Son coup de maître fut de se faire nommer membre de l'ambassade de Michel VI auprès d'Isaac Comnène en 1057. Il aurait lui-même choisi ses compagnons, Constantin Leichoudès et Théodore Alôpos¹⁶. Le premier devint protovestiaire avant d'être ensuite promu au patriarcat, le second obtint sans doute la charge de logothète du drome¹⁷. En apparence Psellos, déjà moine, fut moins bien servi, sinon qu'il obtint un accès très aisé aux empereurs Isaac Comnène et Constantin Doukas.

En tant que l'un des très proches familiers de plusieurs *basileis*, Psellos obtint un palais en viager¹⁸ et une grande abondance de *nomismata*, notamment par les *rogai* de plus en plus élevées dont il bénéficia au fur et à mesure des promotions obtenues au cours de sa carrière. Vestarque dès 1054, il aurait reçu quatorze livres de *roga* et, un plus tard, promu à la dignité alors exceptionnelle de proèdre¹⁹ pour qui n'appartenait pas à la famille impériale, il bénéficiait peut-être annuellement de vingt-huit livres d'or²⁰. Il gronde Constantin, neveu de Cérulaire, de jalouser sa promotion qui le plaçait au-dessus de ce dernier, alors protoproèdre et *épi tôn kriséôn*²¹. Psellos fut sans doute alors promu curopalate. Un point reste incertain. Dans quelle mesure un moine touchait-il une *roga* ? Katakalon Kékauménos, entré au monastère, se plaignait de ne pas avoir reçu la sienne. Était-ce un retard de paiement, ou l'empereur Constantin X Doukas considérait-il qu'un moine n'était plus en position de recevoir une *roga* ?

Le cas de Psellos est encore plus complexe, puisque, devenu moine, il poursuivit son *cursus honorum*, promu à des dignités supérieures, bénéficiant

¹⁶ *Michaelis Pselli Chronographia*, Herausgegeben von D. R. Reinsch (Millennium-Studien zu Kultur und Geschichte des ersten Jahrtausends n. Chr. = Millennium Studies in the culture and history of the first millennium C.E., 51, Berlin - New York 2014), 214 et *Ioannis Scylitzae Synopsis Historiarum*, H. Thurn (éd.) (CFHB V, Series Berolinensis, Berlin - New York 1973), 496. *A Synopsis of Byzantine History 811-1057*, translated by J. Wortley with Introduction by J.-Cl. Cheynet and B. Flusin and Notes by J.-Cl. Cheynet, (Cambridge 2010), 461.

¹⁷ Il est probable que l'Alôpos sans prénom, proèdre et logothète du drome, auquel Psellos adresse une curieuse lettre, est Théodore (Psell. ep. 17, 43-44 ; Jeffreys - Lauxterman, *Letters of Psellos*, 352.

¹⁸ Psellos, *Chronographie*, 253-254. Sur le caractère viager des donations impériales de palais, cf. Magdalino, *Studies on the History and Topography of Byzantine Constantinople*, (Aldershot 2007), 48.

¹⁹ Sur les dignités de Psellos au cours de sa carrière, cf. Jeffreys - Lauxterman, *Letters of Psellos*, 426.

²⁰ J.-Cl. Cheynet, Dévaluation des dignités et dévaluation monétaire dans la seconde moitié du XI^e siècle, *Byzantion* 53 (1983), 470-471, repris dans Id., *The Byzantine Aristocracy and its Military Function*, (Aldershot - Burlington, 2006), n. VI. L'auteur s'appuie sur les estimations antérieures d'Hélène Ahrweiler (Lemerle, *Roga*, 94), mais cela reste des estimations, comportant donc une part d'hypothèse, à l'exception de quelques dignités comme celle de protospathaire, qui a, tout au long du XI^e siècle, donné droit à une livre d'or.

²¹ Psell. ep. 129, 337-340 Papaioannou ; Jeffreys - Lauxterman, *Letters of Psellos*, 163-164.

même de celle d'hypertime, créée pour lui par Constantin X. Tout semble indiquer que la tonsure n'a pas affecté ses revenus, du moins tant qu'il bénéficia de la faveur impériale. Il reste, à mes yeux, un sujet d'étonnement : comment un fonctionnaire si bien rémunéré pouvait-il chercher à augmenter ses revenus par des investissements dont il déclare lui-même qu'ils étaient de rentabilité médiocre ? La sincérité des informations de Psellos est souvent mise en doute, mais Michel Attaleiatès offre dans la partie autobiographique de sa *Diataxis* le même genre de propos sur la difficulté de se constituer un patrimoine foncier²². Il reste encore à comprendre comment fonctionnait le circuit économique de la *roga*. Même si le nombre de fonctionnaires et de dignitaires était réduit pour administrer un si vaste empire, le paiement de leur *rogai* pesait lourdement sur les revenus fiscaux. Il faut supposer que le fonctionnaire bénéficiaire d'une *roga* devait payer non seulement sa domesticité, mais aussi les fonctionnaires subalternes qu'il employait dans ses missions, comme, par exemple, les notaires d'un juge²³. La part de la *roga* du bénéficiaire en était diminuée d'autant et les surplus limités.

L'amitié des empereurs valut à Psellos de recevoir le *basilikaton* de Madyton, en Thrace. Il confia cette charge qui comprenait des droits fiscaux à un homme qui, après une compétition redoutable, gagnait le droit de l'exercer. La compétition portait sans doute sur la somme que Psellos touchait pour lui avoir concédé le *basilikaton*²⁴. Il reçut aussi des dignités qu'il distribuait à sa guise, comme celle de protospathaire qu'il remit à son futur gendre, Elpidios Kengkrès, et qui valait vingt livres d'or. Ce dernier reçut dans les mêmes conditions la dignité de patrice, qui lui fut enlevée, et dont nous ignorons donc à quel prix elle était comptée²⁵. Curieusement, les charges de « petit » notaire, mystographe et juge du Velum, elles aussi conférées au jeune homme, ne semblent pas avoir eu de valeur marchande. Il faut y ajouter tous les cadeaux reçus en remerciements de ses interventions auprès des *basileis*. Il s'enrichit sans doute aussi en tant qu'enseignant, car il choisissait ses élèves parmi les meilleures familles de Constantinople, mais ce n'est pas l'argent qu'il obtenait qui importait le plus. De même, consul des philosophes, il avait sans doute, avec Jean Xiphilin, une sorte de monopole de formation aux fonctions d'Etat, ce qui lui permit de

²² Gautier, *Diataxis*, 27, 53.

²³ Les fonctionnaires vénitiens étaient traités de cette façon, peut-être en raison d'un ancien modèle byzantin. Les délibérations des assemblées vénitiennes précisent le salaire des fonctionnaires envoyés dans les territoires dépendant de Venise, en Crète, à Négrepont, Modon... Elles précisent aussi le nombre de serviteurs à payer sur ce salaire et le nombre de chevaux qu'ils devaient avoir à leur disposition et même parfois leur prix minimum (à titre d'exemple, F. Thiriet, *Délibérations des assemblées vénitiennes concernant la Romanie: 1160-1463*, (Paris, 1966), 35 (29 avril 1272), 74 (10 décembre 1297).

²⁴ Psell. ep. 228, 593-594 et n° 36, 772-774 Papaioannou; Jeffreys - Lauxterman, *Letters of Psellos*, 200-201.

²⁵ Lemerle, *Roga*, 87-88.

bénéficiaire de ce réseau exceptionnel d'amis haut placés. Mais cette activité ne fut pas à l'origine directe de sa fortune, sinon par les liens sociaux qu'il a tissés à cette occasion, car nous ignorons la *roga* d'un *hypatos* des philosophes, mais elle était sans doute comparable à celle du *nomophylax*, fixée à quatre livres d'or²⁶. Comme tout Byzantin soucieux d'assurer la pérennité de sa famille au sein de l'aristocratie, Psellos s'est constitué un patrimoine foncier. Il ne fait jamais allusion à un héritage, ce qui conforte l'idée qu'il n'était pas issu d'une riche famille²⁷. Psellos se montre, il est vrai, avare de renseignements concernant ses parents, excepté sa mère. Un seul petit bien, appelé Agros, était peut-être d'origine patrimoniale, car il est mentionné dans une lettre à Jean Mauropous, vraisemblablement écrite entre 1034 et 1038²⁸.

Mais, comme la mésaventure du vol qu'il subit nous le révèle, Psellos avait les moyens d'acheter des biens fonciers avec ses surplus en numéraire. Si l'on considère la fortune de Michel Attaleiatès, celle-ci s'est bâtie sur des achats en toute propriété, notamment à de proches parents. Au contraire, il est clair que la plus grande partie du patrimoine foncier du consul des philosophes fut acquise grâce à l'institution du charisticariat, qui est peu présente dans le patrimoine d'Attaleiatès²⁹. Est-ce que Psellos a également acquis des biens propres qui n'auraient pas nécessité une protection fiscale spécifique et n'auraient donc pas eu de raison d'être mentionnés dans la correspondance de l'intéressé ? Rappelons qu'un charisticaire pouvait recevoir un monastère en bonne condition et en toucher les revenus, une fois l'entretien des moines assuré³⁰.

²⁶ Lemerle, *Cinq études*, 209. La somme peut paraître assez faible, mais la charge d'enseignant ne supposait pas de disposer d'un important personnel subalterne.

²⁷ Les deux personnages dont nous pouvons connaître l'historique de leurs fortunes, Michel Attaleiatès et Grégoire Pakourianos, sont également partis de rien, car les deux ont laissé leur part d'héritage à leurs sœurs restées sur place, le premier de son plein gré, le second, à contrecœur (Gautier, Attaleiate, 19 et Gautier, Pakourianos, 93).

²⁸ Psell. ep. 243, 610-612 Papaioannou; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos* 175. Bien que Agros soit situé près de Médikion, comme le monastère de Mégas Agros, l'identification du premier avec le second est peu vraisemblable.

²⁹ Gautier, Attaleiate, 47. Il s'agit d'un monastère près de Rhaidestos, certainement très modeste, car il bénéficiait d'une allocation de trois *nomismata*.

³⁰ Sur le charisticariat, voir entre autres, H. Ahrweiler, *Charisticariat et autres formes d'attribution de fondations pieuses aux X^e-XI^e siècles*, ZRVI 10 (1967), repris dans *Études sur les structures administratives et sociales de Byzance*, (Variorum Reprints, Londres, 1971), n° VII, 1-27 ; Lemerle, *Charisticariat* ; J. Darrouzès, Dossier sur le charisticariat, *Polychronion. Festschrift F. Dölger*, (Heidelberg 1966), 150-165 ; M. Kaplan, Les monastères et le siècle à Byzance au XI^e siècle, *Cahiers de Civilisation médiévale* 27, 1984, 71-83 (80 concernant Psellos) repris dans Id., *Byzance. Villes et campagnes* (Les médiévistes français 7, Paris 2006), 123-137 ; M. Bartousis, *Land and Privilege in Byzantium : The Institution of Pronoia*, (Cambridge 2012), 153-160.

Le charisticaire

Psellos obtint en charisticariat une série de monastères dont la liste est difficile à dresser. Les références se trouvent, en effet, dans son abondante correspondance. Comme Psellos n'emploie pas systématiquement un vocabulaire technique, il est possible qu'on ait vu en lui non pas un charisticaire, mais un éphore chargé de veiller aux intérêts d'un couvent, qui, en principe, ne bénéficiait pas de ses revenus, ou même un simple protecteur³¹. Ainsi, les rapports entre Psellos et le couvent constantinopolitain de Ta Narsou ne sont pas très clairs, il pourrait en être le charisticaire, tant il veille à la défense des biens du couvent, et c'est ainsi que l'a compris Michael Jeffreys³². Hélène Ahrweiler a donné une liste très complète des monastères dont Psellos a pu être le charisticaire³³. Michael Jeffreys donne une liste plus restrictive, mais, en analysant les informations sur ces établissements contenues dans la correspondance, il a tenté d'évaluer à quel moment ils sont entrés dans son patrimoine³⁴.

Tous les charisticariats détenus par Psellos ne provenaient pas de donations impériales. Certains furent obtenus en association avec d'autres charisticaires. Les lettres de Psellos révèlent une partie des tractations engagées. Il a enquêté avant de placer ses économies et s'est parfois associé à d'autres investisseurs, par exemple lors de l'acquisition de Trapéza³⁵. Dobrosôn lui avait été donné par un certain Théotistos³⁶. Il s'en remet à l'entremise du métropolitain de Cyzique pour obtenir le monastère d'Artigénès, ou à défaut celui de Moundania, sans qu'on sache à quel titre ce métropolitain pouvait intercéder. S'agissait-il de monastères métropolitains, ou le prélat cumulait-il une charge patriarcale, comme l'économat, et avait alors à ce titre autorité sur les monastères patriarcaux ? Il est difficile d'établir la chronologie de ses acquisitions. Il commença dès l'époque de Constantin Monomaque, puisque dans une lettre

³¹ Cf. les remarques prudentes de Lemerle (Charisticariat, 22). Sur le rapport entre un couvent et son éphoros, cf. H. Ahrweiler, Charisticariat, 11-13. K. Smyrlis estime toutefois que la différence était en réalité assez minime (*La fortune des grands monastères byzantins, fin du x^e - milieu du xiv^e siècle* (Monographie des Travaux et mémoires 21, Paris 2006), 179 et n. 503).

³² Dans le résumé de la lettre, Psell. ep. 267, 646, M. Jeffreys traduit οἰκίτωρ par *charistikarios* (Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 375), là où Gautier choisit « habitant », faisant allusion au séjour de Psellos dans l'établissement (Ta Narsou, *REB* 34 (1976) : 107).

³³ Ahrweiler, Charisticariat, 24-27 : La Théotokos Acheiropoiètos, Artigénès, Dobrosôn, Kathara, Médikion, Mégala Kellia, Môsès (monastère de), Moundania, Ta Narsou, Pègè (La Belle Source), Sakellinè (?), Smilakai, Thaumaturgos, Théotokos (en Thrace), Trapéza.

³⁴ Jeffreys et Lauxtermann, *Letters of Psellos*, 51-56 : La Théotokos Acheiropoiètos, Agros, Artigénès, Dobrosôn, Kathara, Médikion, Mégala Kellia, Moundania, Ta Narsou, Trapéza.

³⁵ Psell. ep. 215, 577-578 Papaioannou ; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 185.

³⁶ Psell. ep. 299, 708-709 Papaioannou ; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 213.

où il fait allusion à sa tonsure prochaine, donc au plus tard de 1054, il demande à Zômas, juge de l'Opsikion, de renoncer à son droit d'hospitalité à Médikion³⁷. En s'appuyant sur le classement chronologique des lettres de Psellos, M. Jeffreys considère qu'il possédait plusieurs monastères avant le règne d'Isaac Comnène³⁸.

La plupart de ces couvents se trouvaient en Bithynie, dans le thème de l'Opsikion : Médikion, Kathara, Mégala Kellia, Moundania. Un autre était situé dans le thème du Boléron, pas très loin de Thessalonique, Dobroson. Le sixième, Trapéza, d'emplacement incertain, était sis dans l'un ou l'autre thème puisque Psellos adresse sa demande au « fils de la drongaire », qui a été juge dans l'Opsikion et en Thrace-Macédoine³⁹. Quant au monastère de Ta Narsou, établi à Constantinople, ses biens étaient, au moins en partie, dans le thème de l'Egée⁴⁰.

La situation de ces établissements, à proximité de la capitale, rendait leur gestion plus facile à contrôler. La richesse de ces couvents nous est inconnue, mais elle n'était sans doute pas aussi modeste que le prétend Psellos, puisque plusieurs d'entre eux avaient traversé les siècles. Or une longue durée d'existence suppose un adossement à un patrimoine foncier considérable. Ceux de Kathara, de Médikion et des Kellia, connus de longue date, semblent à leur apogée au IX^e siècle et abritent un nombre considérable de moines, ce qui ne signifie pas que c'était toujours le cas au XI^e siècle⁴¹. Kathara est attesté dès le VI^e siècle, et les deux autres depuis le VIII^e siècle. Selon Psellos, Médikion était hypothéqué, ce qui, toutefois, n'empêcha pas ce couvent de survivre jusqu'à l'époque ottomane. Ajoutons que le couvent de Kathara détenait une icône de la Vierge que Psellos jugeait en tout point admirable⁴², et qui faisait peut-être l'objet d'un pèlerinage. Le couvent constantinopolitain de la Vierge Acheiropoiètos, dit aussi des Abramites, n'était pas médiocre. Remontant au moins au VI^e siècle, situé près de la Porte Dorée, apprécié de Nicéphore Phocas, le monastère abritait une icône précieuse⁴³.

³⁷ Psell. ep. 91, 197 Papaioannou ; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 325.

³⁸ Jeffreys – Lauxtermann, *Letters of Psellos*, 49-50.

³⁹ *Ibid.*, 423.

⁴⁰ Gautier, Ta Narsou, 106-107. Psellos est considéré par les moines comme le *ktètôr* du monastère. C'est un titre qui est donné au bienfaiteur d'un établissement qu'il a restauré et sauvé de la ruine. Psellos a sans doute agi à titre de charistiaire, même si le terme technique n'est pas employé, mais il peut aussi en être devenu le propriétaire.

⁴¹ Sur le sort des monastères bithyniens de Psellos, cf. R. Janin, *La géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin*. 1, 2, *Les églises et les monastères des grands centres byzantins (Bithynie, Hellespont, Latros, Galésios, Trébizonde, Athènes, Thessalonique)*, Paris 1975 : Kathara, 158-160, Kellia, 160-161, Médikion, 165-168.

⁴² Psell. ep. 484, 903-904 Papaioannou ; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 259.

⁴³ R. Janin, *La géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin*. 1, *Le siège de Constantinople et le patriarcat œcuménique*. 3, *Les églises et les monastères*, Paris 1969². 4-6.

Ta Narsou possédait des biens misérables et même déficitaires, dans le thème de la Mer Egée, mais Psellos ajoute qu'ils étaient nombreux⁴⁴. Ce dernier point est sans doute plus juste que le premier, car le monastère survécut durablement⁴⁵.

La richesse de ces couvents avait sans doute subi des aléas depuis leur grandeur sous l'iconoclasme, mais globalement la condition économique de l'Empire était bien meilleure au temps de Psellos qu'au temps des Isauriens ou des Amoriens. L'impression donnée par les lettres de Psellos que ces couvents étaient au bord de l'extinction et de peu de rapport est donc trompeuse.

Les plus éclatantes réussites, quoique toujours temporaires, en matière de revenus provenant d'une fondation pieuse, sont à mettre au compte de Constantin Leichoudès, qui avait obtenu la « *pronoia* » des Manges, ou de Nicéphoritzès, administrateur à son profit de l'*oikos* de l'Hebdomon⁴⁶. Ces fondations impériales ne pouvaient être accordées que par les empereurs envers ceux de leurs ministres qu'ils rendaient ainsi immensément riches. Si Psellos se comparait à son ami Constantin Leichoudès, alors ses revenus lui apparaissaient bien médiocres.

D'après sa correspondance, Psellos s'est soucié d'investir intelligemment pour procurer des revenus à ses établissements. Il a aussi œuvré pour obtenir le plus d'exemptions fiscales possibles et n'a jamais hésité à rédiger des demandes au plus haut niveau, hors l'empereur, soit celui du juge de thème : par exemple, il écrivit au juge de l'Opsikion pour que son monastère de Médikion soit dispensé du droit de *kaniskion* du juge, ou pour que celui-ci tranche en sa faveur un conflit sur le partage de l'eau avec un voisin – sans doute pour l'irrigation ou l'usage pour un moulin⁴⁷ – ou éviter que les Kellia soient injustement taxés⁴⁸. Les percepteurs étaient la véritable hantise de ce propriétaire, soucieux d'augmenter ses profits récurrents.

Psellos n'a pas systématiquement accepté tous les charisticariats qui lui ont été proposés. La charge de charisticaire comportait en effet des obligations qui excédaient sans doute ses capacités d'investissement. D'autre part soutenir un monastère pouvait conduire à un engagement politique. Si Psellos a été sollicité, c'est aussi parce qu'il disposait d'une influence à la cour dont un higoumène attendait qu'il la mît au service de son établissement. Sa correspondance révèle qu'il a été à plusieurs reprises approché par des moines et qu'il a décliné leur offre. Des moines, qui étaient au nombre de quatre-vingts, venant sans doute

⁴⁴ Gautier, Ta Narsou, 106. Psell. ep. 261, 639 ; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 229-230.

⁴⁵ Gautier, Ta Narsou, 105 (une mention en 1190).

⁴⁶ *Michaelis Attaliatae Historia*, rec. E. Th. Tsolakis (CFHB. Series Atheniensis 50), Athènes 2011, 155.

⁴⁷ Kurtz – Drexel, n° 140. Psell. ep. 350, 753-754 Papaioannou ; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 236.

⁴⁸ Kurtz – Drexel, n° 200.

du Ganos, se sont vu répondre qu'il n'avait plus, auprès des empereurs, l'influence qu'ils lui prêtaient⁴⁹.

Toutes les possessions de Psellos pouvaient asseoir l'influence de leur propriétaire, car il pouvait demander leur transfert à une personne de son choix, si le charisticariat était transmissible à deux personnes ou plus. Psellos agit ainsi en faveur d'Anastase Lizix, à qui il voulut confier Médikion⁵⁰. Psellos fut aussi chargé de la gestion des biens d'autrui, comme épitrope de Théodore Alôpos, un proche collègue, sans doute le membre homonyme de l'ambassade de 1057. Ce dernier était originaire de Rhodes et Psellos, après sa mort, écrivit au juge des Cibyrrhéotes pour que les enfants du défunt, sans doute mineurs, se voient restituer les terres et les animaux dont les voisins s'étaient illégalement emparés⁵¹.

Les infortunes de Psellos

Psellos subit aussi au cours de sa vie des pertes financières considérables. Un voleur lui déroba une importante somme en liquide, trois cents *nomismata*, conservée dans une bourse que l'intéressé avait laissé traîner dans sa demeure et dont il soupçonne qu'un serviteur l'aura dérobée, puisqu'il n'y a pas eu effraction, le laissant, dit-il ironiquement, dans une « pauvreté philosophique ». Car Psellos avoue aussi, dans la même lettre, qu'il préfère être esclave de l'or plutôt que d'être dépossédé⁵². La lettre peut être datée du règne de Constantin Doukas et M. Jeffreys réduit la fourchette aux années 1060-1061⁵³. Un tel magot semble supposer que l'intéressé recevait encore sa *roga* et que sa tonsure n'avait pas provoqué l'arrêt de la perception. Les achats fonciers auraient dû mettre Psellos à l'abri des revers de fortune, puisque les biens lui appartenaient en propre.

Il fut également dépossédé d'une partie de sa fortune à la suite d'un procès perdu, lorsqu'il dut offrir une compensation financière à Elpidios Kenchrès, fiancé de sa fille adoptive Euphèmia, lorsque les fiançailles furent ensuite rompues sous le prétexte de l'inconduite du jeune homme⁵⁴. Cette affaire, en dépit du long

⁴⁹ Psell. ep. 383, 798-799 Papaioannou ; Jeffreys – Lauxtermann, *Letters of Psellos*, 382-383. Psellos était lui-même devenu moine et se trouvait éloigné des affaires publiques. Les moines lui proposèrent peut-être de prendre la tête d'un monastère ou de devenir *prôtos*.

⁵⁰ Psell. ep. 85, 180-181 Papaioannou ; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 263.

⁵¹ Psell. ep. 235, 601-602 Papaioannou ; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 192.

⁵² Gautier, *Lettres inédites* n° 13. Psell. ep. 66, 146-150 ; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 160-161.

⁵³ *Ibid.*, Assez curieusement, Psellos affirme que les sources d'or sont bouchées pour lui, ce qui suggère qu'il n'a plus accès aux libéralités impériales alors que règne Constantin X.

⁵⁴ R. Guillard, Un compte rendu de procès par Psellos, *Byzantinoslavica* 20 (1959) : 205-230, repris dans *Recherches sur les institutions byzantines* I, Amsterdam 1967, 84-143. Le texte est commenté dans Lemerle, *Roga*, 84-88.

hypomnèma qui en détaille le déroulement, reste obscure. Sans doute Psellos accuse-t-il le fiancé d'Euphèmia, Elpidios, de graves turpitudes, mais on peut se demander si la famille du jeune homme, de bonne condition⁵⁵, n'a pas jugé opportun de rompre le contrat alors que Psellos, sur lequel elle comptait pour assurer la carrière d'Elpidios, connaissait une disgrâce manifeste et s'éloignait de Constantinople pour l'Olympe de Bithynie. Psellos y perdit une partie des cinquante livres, somme considérable donnée en dot à sa fille adoptive, puisque *in fine* Elpidios conserva la dignité de protospataire sans avoir à rembourser le capital. Ce dernier obtint en effet l'indemnité due en raison de la rupture jugée abusive de son contrat de mariage.

Il est difficile d'estimer la fortune que Psellos avait accumulée à la fin de sa vie. Nous n'avons pas conservé le *typikon* d'une fondation qu'il aurait créée, comme Michel Attaleiatès, qui semble avoir acquis près de cent livres d'or après une carrière moins brillante que celle de son illustre contemporain, mais aussi sans doute moins mouvementée⁵⁶. Psellos n'a pas suivi le modèle d'Attaleiatès pour assurer la pérennité de son patrimoine, à moins que Ta Narsou, où il était considéré par les moines comme un second *ktètôr*, n'ait joué pour lui le rôle du Christ Miséricordieux pour Attaleiatès. Au temps de l'impératrice Eudocie, il connut un recul de sa fortune, car il demanda un versement en numéraire, preuve que les revenus de son patrimoine étaient insuffisants pour son train de vie, alors qu'il était moine. Il essuya un refus, puisqu'il se plaint auprès de l'impératrice de l'injustice qu'il ressent⁵⁷.

Ses placements avaient l'inconvénient de se porter largement sur des propriétés possédées à titre viager, donc non transmissibles sans l'accord de celui qui a conféré les droits et cela explique peut-être qu'un petit-fils de Psellos, sous Alexis Comnène, en fut réduit à faire appel à la charité d'un très puissant personnage, Grégoire Kamatèros, par l'intermédiaire de Théophylacte d'Achrida⁵⁸. Cependant, à aucun moment Psellos ne fait allusion à une confiscation générale

⁵⁵ Jean Kenchrès, protospataire, *èpi tou Chrysotriklinou*, notaire impérial du *phylax* et *chrysotèlès* des Anatoliques (second tiers du XI^e siècle) (*Sceaux de la collection George Zacos au musée d'art et d'histoire de Genève*, éd. M. Campagnolo-Poithitou et J.-Cl. Cheynet, Genève 2016, n° 105). Deux autres membres de la famille sont connus : le moine Syméon (Psellos, *MB V*, n° 54), et Romain, attesté par un unique sceau, sans mention de dignité, ni de fonction (J.-Cl. Cheynet, C. Morrisson, W. Seibt, *Les sceaux byzantins de la collection Henri Seyrig*, Paris 1991, n° 305).

⁵⁶ Lemerle, La diataxis de Michel Attaleiatès, dans *Cinq études*, 101-112. Attaleiatès finit proèdre après avril 1079 (Gautier, *Attaliate*, 16), alors que Psellos avait déjà atteint ce niveau en 1057.

⁵⁷ E. Limousin, La rhétorique au secours du patrimoine : Psellos, les impératrices et les monastères, in L. Theis, M. Mullett, M. Grünbart, G. Fingarova, M. Savage, *Female founders in Byzantium and beyond*, (Vienne 2014) 173-174 ; Gautier, *Lettres inédites*, no 35, 192-194 ; Psell. Ep. 157, 417-422 Papaioannou ; Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, 308-309.

⁵⁸ Théophylacte d'Achrida, *Lettres*, introduction, texte, traduction et notes par Gautier (CFHB 16/2, Thessalonique 1986), Lettre n° 27.

de ses biens et on ne voit pas pourquoi il aurait encouru une telle sanction. Il avait jusqu'à la fin de sa vie gardé des relations cordiales avec de puissants personnages comme Constantin, le neveu de Cérulaire. Il était tombé en disgrâce sous Michel VII, mais il n'était pas un adversaire de l'empereur dont il avait été le précepteur. Le père de son petit-fils était le second époux d'Euphèmia et, si l'hypothèse d'Era Van de Vries est exacte, il s'agirait de Basile Malésès⁵⁹, qui se rallia à une rébellion sans issue et y perdit tous ses biens, confisqués, malheur qui justifierait aussi la ruine de son fils, même si en principe les biens dotaux devraient être épargnés par une confiscation frappant l'époux.

Psellos fut assurément un meilleur spécialiste de la gestion des affaires publiques que de ses biens personnels, malgré toute l'attention qu'il y porta, mais son véritable héritage se trouve dans ses œuvres qui lui valurent une gloire immédiate et durable.

BIBLIOGRAPHY

- Ahrweiler, Helene, "Charisticariat et autres formes d'attribution de fondations pieuses aux x^e-xi^e siècles". *ZRVI* 10 (1967), repris dans *Études sur les structures administratives et sociales de Byzance*, n° VII, (1971): 1-27.
- Gautier, Paul, "La diataxis de Michel Attaliate". *Revue des Études Byzantines* 39 (1981) : 5-143.
- Gautier, Paul, "Quelques lettres de Psellos inédites ou déjà éditées". *Revue des Études Byzantines* 44 (1986) : 111-197.
- Gautier, Paul, "Précisions historiques sur le monastère de Ta Narsou", *Revue des Études Byzantines* 34 (1976) : 101-110.
- Jeffreys, Michael, and Marc D. Lauxterman (eds.), *The Letters of Psellos. Cultural Networks and Historical Realities*. Ed. by M. Jeffreys and M. D. Lauxtermann, Oxford: Oxford University Press, 2016.
- Lemerle, Paul: "Un aspect du rôle des monastères à Byzance : les monastères donnés à des laïcs, les charisticaires". *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, no. 1 (1967) : 9-28, repris dans Id., *Le monde de Byzance: Histoire et Institutions*, London: Variorum Reprints, 1978.

⁵⁹ E. Van der Vries, Psellos et son gendre, *Byzantinische Forschungen* 23 (1999) : 109-149. M. Jeffreys accepte l'identification, quoiqu'elle soit dure à prouver (Jeffreys – Lauxterman, *Letters of Psellos*, excursus 3 421). Il subsiste un doute, car les lettres de Psellos à Malésès semblent toutes dater du lancement de la carrière de ce jeune juge, au début du règne de Constantin X. Pourquoi Psellos ne correspond plus avec son gendre après cette date puisque Basile n'est en disgrâce qu'au début du règne de Michel VII ?

- Lemerle, Paul, *Cinq études : Cinq études sur le XI^e siècle*, Paris 1977.
- Lemerle, Paul, "Roga et rente d'Etat aux X^e-XI^e siècles". *Revue des Études Byzantines* 25 (1967) : 77-100, repris dans Id., *Le monde de Byzance : Histoire et Institutions*, London: Variorum Reprints, 1978.
- Papaioannou, Stratis (ed.), Michael Psellos, *Epistulae*, I-II (Bibliotheca scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana), Berlin and Boston, 2019.